

Livraisons
d'Histoire
de l'Architecture

Livraisons de l'histoire de l'architecture

21 | 2011
Bâtir et orner

Conclusions

Jean-Michel Leniaud



Electronic version

URL: <http://journals.openedition.org/lha/287>
DOI: 10.4000/lha.287
ISSN: 1960-5994

Publisher

Association Livraisons d'histoire de l'architecture - LHA

Printed version

Date of publication: 10 June 2011
Number of pages: 139-143
ISSN: 1627-4970

Electronic reference

Jean-Michel Leniaud, « Conclusions », *Livraisons de l'histoire de l'architecture* [Online], 21 | 2011, Online since 10 June 2013, connection on 03 May 2019. URL : <http://journals.openedition.org/lha/287> ; DOI : 10.4000/lha.287

This text was automatically generated on 3 May 2019.

Tous droits réservés à l'Association LHA

Conclusions

Jean-Michel Leniaud

- 1 La multiplication des outils de travail que les archivistes produisent aujourd'hui, inventaires détaillés, index, bases de données, mises en ligne, conduit le chercheur à modifier l'objectif et le produit de ses recherches. Il ne lui est plus possible, comme au temps où on devait se contenter d'inventaires sommaires et de quelques index, de se limiter au rassemblement d'une documentation d'archives qu'il était long et difficile de découvrir faute de guides suffisamment explicites : à quoi bon produire biographies, monographies, catalogues s'il suffit désormais de consulter les références produites par ces nouveaux outils de travail ? Sans compter que, désormais, les ouvrages d'histoire de l'art ne possèdent plus le monopole de l'illustration : les catalogues d'archives et les ouvrages qui accompagnent les expositions que les services d'archives organisent font une belle place à la documentation iconographique que les dépôts conservent. Dorénavant, la plus-value du chercheur en histoire de l'architecture ne doit plus résider dans son ingéniosité dans l'enquête sur les sources ni dans sa capacité énergétique à produire d'importants rassemblements documentaires mais dans la pertinence de sa problématique, dans sa puissance de synthèse, dans l'ingéniosité de ses mises en situation, dans sa volonté de prendre du champ. En d'autres termes, le travail des archivistes incite les historiens de l'architecture à se renouveler de fond en comble.

Bâtir et orner

- 2 Le titre du colloque associe deux verbes : « bâtir » et « orner ». Pour le premier d'entre eux, ce choix va de soi puisque les sources d'archives dont il est question concernent l'architecture publique. Pour le second, il fait référence avec pertinence à la conception romaine de l'*ornatus*¹, laquelle a commandé pendant la période de l'Empire la politique du développement des villes. Au nom de celle-ci, les transformations opérées autant par la puissance publique que par les particuliers doivent impérativement conduire non à l'amointrissement de l'esthétique de la cité, de la beauté de ses monuments, de la richesse de son architectonique et de ses décors, la qualité des matériaux mais à son

accroissement : toute démolition doit, en principe, être compensée par un bâti de niveau comparable en qualité de façon que l'allure extérieure de la ville n'en souffre pas.

- 3 La théorie et la pratique de l'*ornatus* s'est prolongée avec celle de l'*ornato* dans les cités italiennes, ainsi que l'a montré Wim Denslagen à propos de Sienne. Ces villes ont évolué en prenant en compte la question de l'embellissement : l'interdiction des hauteurs excessives et des « dents creuses », c'est-à-dire des démolitions en façade, en ont garanti l'harmonie et la beauté jusqu'à ce jour.
- 4 Or ainsi que l'a maintes fois souligné Jacqueline Morand-Devillers, spécialiste du droit de l'environnement, l'actuel droit français de l'aménagement ne considère pas l'esthétique comme une question juridique et ne l'introduit pas au nombre des différentes formes d'intérêt public. La politique de « l'ornement » qui marque la ville française du XIX^e siècle permet de faire comprendre qu'il n'en pas toujours été ainsi et que des temps existèrent qui virent l'utilitaire se concilier avec l'esthétique.

Architecture publique civile

- 5 Le colloque dont ces lignes forment la clôture a été consacré à l'architecture publique civile. Or, ainsi que l'a montré André Guillerme, le ministère de la guerre constitue le principale commanditaire en matière de construction. C'est l'énormité de sa présence qui conduit, au XIX^e siècle, au regroupement des producteurs de matériaux et des entreprises du bâtiment, à la précision des procédures administratives, à l'invention de nouveaux matériaux et savoirs faire : la commande de la Guerre constitue le principal facteur de progrès de l'industrie du bâtiment.
- 6 Quant à la commande civile, elle représente une part considérable du chiffre d'affaires du Bâtiment : la monarchie de Juillet, la Seconde République et le Second Empire ont considéré que la prospérité économique passait par l'importance de son activité et ont formulé le principe fameux : « Quand le bâtiment va, tout va ». Cependant, la réalité est très difficilement appréciable faute de données budgétaires exactes : dans quelles proportions la commande publique progresse-t-elle du XIX^e siècle à nos jours ? À cette question on ne peut apporter que des réponses imprécises, tout au plus signaler qu'elle représente aujourd'hui plus de 90 % de la commande totale. Il faut observer aussi que, s'il est difficile de connaître la part de l'État, il l'est encore plus de déterminer celle des communes et des départements. Ces données budgétaires manquent cruellement ; elles sont pourtant indispensables à une étude sérieuse de l'architecture du XIX^e siècle.
- 7 L'administration de l'architecture publique exerce son activité sous deux branches. Elle vise d'une part à gérer l'héritage de l'Ancien Régime, qu'il s'agisse des anciennes propriétés de la couronne ou des biens nationalisés. Ces constructions pèsent lourd dans les destinées du pays : comme elles ne peuvent pas toutes être démolies, il faut les réutiliser. Si la France reste aujourd'hui l'un des rares pays bicaméristes à ne pas avoir rassemblé ses deux assemblées, la chambre des députés et la chambre des pairs, puis le sénat, en un seul bâtiment, c'est en raison du fait qu'il lui fallait réutiliser à la fois deux bâtiments considérables : le palais du Luxembourg et le Palais Bourbon. La deuxième mission de cette administration consiste à bâtir les édifices répondant aux besoins des nouveaux services publics dont s'est dotée la France post-révolutionnaire, mission à laquelle il n'est aucun des régimes successifs qui n'ait été fidèle. Il en a résulté un équipement architectural également réparti, identique dans sa représentation formelle,

hiérarchisé selon l'esprit des nouvelles institutions. Cette expression construite de nos institutions a fait l'originalité du pays jusque dans les années Soixante du XX^e siècle, période vers laquelle elles sont progressivement devenues inadaptées.

Le consensus social

- 8 Le processus qui a conduit à la décision de construire des bâtiments, processus dont on connaît la description, intervention du préfet, du conseil des bâtiments civils et du ministre compétent, se signale par deux caractéristiques. La longueur du délai qui conduit de l'intention politique de construire au passage à l'acte, parfois des dizaines d'années (pour la Bibliothèque nationale par exemple) ; celle-ci facilite le mûrissement et l'approfondissement du projet, mais aussi l'accoutumance de l'opinion à celui-ci et, de ce fait, écarte le danger des polémiques à chaud. D'autre part, le caractère collégial de l'instruction qui prépare cette décision : qu'il s'agisse du programme, des formes architecturales ou des pièces techniques, tout fait l'objet d'une réflexion à laquelle sont conduits aussi bien l'École des beaux-arts et l'Académie des beaux-arts, que le conseil des bâtiments civils et les assemblées parlementaires. De ces deux caractéristiques résulte un consensus dans le corps social dont la force étonne l'observateur des XX^e et XXI^e siècles : le visage construit des institutions remporte l'adhésion de tous. C'est à la longueur de la méditation et aux procédures collégiales qu'il la doit.
- 9 Ainsi en va-t-il des programmes. Il est frappant que la plupart des équipements publics hérités du XIX^e siècle ont fonctionné pendant près d'un siècle et demi. Leurs concepteurs ont vu grand ; ils ont conçu des structures assez précises pour répondre aux besoins et suffisamment souples pour en permettre la réadaptation continue.
- 10 Il en est de même pour ce qui est de la portée symbolique de ces architectures. On a l'habitude d'énoncer que le XIX^e siècle a façonné la symbolique républicaine : certes, mais la France de l'époque a connu pratiquement soixante-quinze ans de régimes personnels : le régime républicain n'y a duré que peu de temps. En réalité, la succession de constitutions rivales et contradictoires a produit une superposition de sens, voire une polysémie, complexe, mais efficace au total : Isabelle Rouge a montré à propos de l'arc de triomphe de l'Étoile combien ce monument a connu de variations iconographiques au prix desquelles il a rempli progressivement le rôle indiscuté de pénales de la nation.
- 11 Pour ce qui est de la plastique architecturale, elle répond à l'éthique de l'éducation académique : l'architecte créateur bénéficie des acquis successifs d'une immense culture dont il se fait l'héritier et le continuateur ; il combine de façon renouvelée des formes existantes et c'est à ce stade que s'exprime son tempérament d'artiste. En réalité, la création collective s'adapte parfaitement à la recherche du consensus que poursuivent les pouvoirs publics en matière d'architecture. Il faut attendre la fin du XIX^e siècle et l'ambition de faire naître la figure de « l'architecte artiste »², aux temps de l'Art nouveau, pour voir apparaître en architecture l'ambition individualiste d'un dessein créateur. L'architecture publique y résiste : comme pour exprimer la condamnation de ce type de démarche, il n'est en France aucune architecture publique qui réponde aux formes de l'Art nouveau.
- 12 À ce type d'écriture s'adaptent les objectifs de rationalisation poursuivis dans le dessein de simplifier la phase du projet et d'abaisser les coûts. Dans le domaine, en particulier, des églises et des écoles, on crée des types destinés à se décliner en différentes formules

selon les circonstances, les programmes et les budgets. Il en résulte probablement des processus de préfabrication rationalisée sur lesquels on ne sait aujourd'hui pratiquement rien.

Gérer aujourd'hui le patrimoine de l'architecture publique

- 13 Aujourd'hui, la gestion patrimoniale de l'architecture publique soulève plusieurs problèmes. Rares sont les administrations qui conçoivent les architecture du XIX^e siècle comme des monuments d'art : la plupart du temps, les caractéristiques de ces édifice sont considérées comme des entraves à une bonne gestion des crédits et leurs ornements disparaissent peu à peu au fil d'interventions qui apparaissent rétrospectivement comme autant d'appauvrissements coûteux. Ainsi l'ancienne Bibliothèque nationale de la rue de Richelieu se révèle aujourd'hui comme effroyablement érodée dans sa peau et dans sa chair patrimoniales en attendant d'être amputée davantage par l'actuel projet de restructuration.
- 14 Diverses réorganisations peuvent se révéler plus meurtrières encore : c'est le cas de la réforme de la carte judiciaire, laquelle rend inutiles de nombreux tribunaux et prisons. Les amputations, transformations et destructions prévues conduiront à inévitablement à d'importantes pertes patrimoniales.
- 15 Les archives publiques ne sont pas indemnes des problèmes de conservation. Les décennies antérieures ont connu des destructions irréparables : les registres du conseil des bâtiments civils (F²¹), les registres des concours de l'École centrale, le fond de l'agence d'architecture du conservatoire national des arts et métiers pour s'en tenir à quelques exemples. On peut aussi regretter que certains fonds n'ont pas été rapatriés : c'est le cas des archives de l'agence de l'hôtel de Cluny, toujours plus ou moins bien conservées au musée et, on l'a noté au cours de la journée, de celles de nombreux lycées. À quoi s'ajoutent que des archives publiques se retrouvent sur le marché, telles celles de Frédéric Nepveu qui conduisit, sous la seule direction du roi Louis-Philippe et sans que le conseil des bâtiments civils n'ait été appelé à donner son avis, les travaux du château de Versailles. Ces archives formées de grands registres de plans se trouvent, actuellement, fort heureusement revendiquées par l'État.
- 16 À quoi s'ajoutent de formidables problèmes de conservation : si le musée d'Orsay conserve 20 000 dessins d'architecture, le seul fond de l'agence du Louvre et des Tuileries en rassemble plus de 70 000. Nombre d'entre eux ont été réalisés sur des calques aujourd'hui friables et cassants : la restauration de tous paraît dépasser le cap du possible ; pourtant, l'exploitation par le public de ces documents sera inenvisageable s'ils demeurent dans leur état actuel.

Quelques pistes

- 17 Pour finir, proposons quelques pistes de recherche :
- 18 1. Constituer un rassemblement des données budgétaires dans le but de connaître l'importance de la commande publique et son évolution au fil du temps et ce, qu'il s'agisse de l'État ou des communes et des départements.

- 19 2. Chercher à mieux apprécier la naissance de l'industrie du bâtiment au XIX^e siècle et ses transformations successives, pour ce qui concerne notamment la fabrication des matériaux et, en particulier, les matériaux préfabriqués³.
- 20 3. Transposer dans le domaine de l'architecture publique les recherches en anthropologie de l'architecture que Roger-Henri Guerrand avait entreprises en matière d'habitat privé de façon à mieux comprendre les modes d'habiter les architectures institutionnelles, les manières d'y travailler et les conditions de fréquentation du public.
- 21 4. Continuer les recherches en matière de sociologie professionnelle en s'intéressant particulièrement au clandestin (collusions d'intérêts, conditions de la concurrence, etc.)
- 22 5. Étudier les modalités de prise de décision en matière d'architecture publique.
- 23 6. S'intéresser davantage à la construction des ouvrages et en particulier au travail à l'exportation. L'aventure de l'officier de marine marchande Michel Pacha, qui devient directeur de l'administration des phares de l'Empire ottoman pendant le Second Empire, révèle, par exemple, la capacité technologique des Français en matière de construction de phares.
- 24 7. Développer les études d'urbanisme sur le XIX^e siècle de façon à mettre en évidence le processus de scénographie des monuments publics dans la cité de cette époque.
- 25 8. Et, pour finir, produire un beau livre révélant au public la richesse des fonds iconographiques conservés dans les dépôts d'archives publiques.
-

NOTES

1. Voir mon livre *Les Archipels du passé. Le patrimoine et son histoire*, Paris, Fayard, 2002, 361 p.
2. Voir mon livre *Les Bâisseurs d'avenir. Portraits d'architectes*, Paris, Fayard, 1998, 503 p.
3. Voir *Livraisons d'histoire de l'architecture*, n° 16, 2008, *Grands chantiers et matériaux*.